Département du Tarn
Arrondissement de CASTRES

MAIRIE de VABRE

81330 VABRE
Tél. 05 63 74 40 60
courriel : mairie@vabre.fr

N°AR_2026_31 - Prix de vente des carburants

ARRÊTE

Le Maire de la Commune de Vabre,

- Vu le code général de collectivités territoriales,
- Vu la délibération en date du 13 avril 2026 portant fixation de la marge sur le prix de vente des carburants et autorisant le Maire à fixer le prix de vente des carburants de la station-service communale,
- Vu la délibération en date du 14 avril 2021 portant création de la régie de recette,
- Vu l'arrêté en date du 21 avril 2021 portant nomination d'un régisseur et d'un mandataire pour la régie de recette concernant l'encaissement des produits liés à l'exploitation de la station-service communale,

Considérant que pour permettre l'exploitation de la station-service communale, il convient de fixer le prix de vente des carburants ;

ARRETE

Article 1er : A compter du 3 novembre 2026 treize heures trente le prix de vente des carburants est fixé comme suit :

- Diesel Gazole-B7 : 2,376€ TTC/litre
- Essence SP98- E5 : 2,196€ TTC/litre
- Essence SP95-E10 : 2,106€ TTC/litre

Article 2 : Les tarifs applicables seront affichés sur place.

Article 3 : L'arrêté n° AR_2026_30 en date du 14 octobre 2026 est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune.

Article 5 : Madame le Maire, le comptable public, le régisseur et son mandataire, sont chargés, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le Maire certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois.

Fait à Vabre, le 03 novembre 2026

Madame Françoise Pons

Françoise PONS

Maire de Vabre (Tarn)

Maire de VABRE